



**Programme Conjoint d'Appui à la Police Nationale d'Haïti**

**RFP 22.169 Sélection d'un Cabinet d'études environnementale et sociale**

<b>Lieu :</b>	République d'HAÏTI (Département, L'ouest, Nippes, Nord-Ouest, Centre, Sud)
<b>Date de publication :</b>	15 juin 2022
<b>Date limite de dépôt des propositions</b>	15 juillet 2022
<b>Langues requises :</b>	Français, Créole
<b>Date de commencement :</b>	1 <sup>er</sup> Septembre 2022
<b>Durée du contrat initial :</b>	3 mois
<b>Rapport soumis :</b>	En version Française et en version Anglaise
<b>Format du rapport :</b>	5 copies (version papier) anglais et 5 copies (version papier) français Version électronique (3 clés version française et 3 clés version anglaise)

**Contexte et justification :**

Plusieurs constructions et réhabilitations de bâtiments sont planifiées dans le cadre du Basket Fund (BF) en appui à la police nationale d'Haïti (PNH) afin de renforcer ses capacités opérationnelles. A cet égard, le PNUD et le bailleur de fonds désire lancer une évaluation environnementale exhaustive des impacts liés a ces travaux de réhabilitation/construction. Le PNUD et le bailleur de fonds désirent produire une évaluation environnementale stratégique (ÉES), (protection de la biodiversité, des ressources naturelles) ainsi qu'une évaluation des risques de catastrophes naturelles et d'effets négatifs du changement climatique aussi bien dans la conception des ouvrages

Dans ce contexte et dans le cadre précis des activités identifiées dans le Basket Fund, un effort particulier sera apporté aux infrastructures de la PNH notamment dans la construction et/ou la réhabilitation les commissariats, bâtiment IGPNH, dortoir, laboratoires, salles de classes et d'autres bureau de la police. Ainsi, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est à la recherche d'un bureau d'études afin d'effectuer une étude environnementale stratégique exhaustive pour 5 régions en Haïti (Ouest, Centre, Nord-Ouest, Nippes, Sud).

### Activités de construction/réhabilitation du Basket Fund :

Le Programme conjoint d'appui à la PNH prévoit aussi bien la réhabilitation / réparation d'ouvrages existants que la construction de nouvelles structures (en référence au tableau ci-dessous).

Constructions prévues	Emplacement(s)
<i>Constructions identifiées à construire/réhabiliter</i>	
2.3.1 Réhabiliter et équiper les bâtiments de l'ENP pour 25 classes	Port-au-Prince
2.3.2 Construire un dortoir à 300 places pour les aspirantes	Région du Grand-Sud Port-au-Prince
2.3.4 Réhabiliter et équiper deux laboratoires	Port-au-Prince
3.2.4 Réhabiliter ou rafraichir 15 à 20 commissariats	A définir
<i>Autres activités de constructions prévues dans les Basket Fund</i>	
1.1.1 Réhabiliter et aménager deux bureaux régionaux pour l'Inspection général des services	Région de centre (Hinche) Région du sud (Les Cayes)
1.4.3 Aménager un hangar sécurisé pour le stockage d'équipements	Port-au-Prince
1.4.5 Réhabilitation et aménagement d'un garage régional	Morne Les Cayes Cassé
3.2.2 Réhabiliter le commissariat à Miragoâne	Miragoâne
3.2.3 Réhabiliter et équiper le commissariat Port-de-Paix	Port-de-Paix
3.3.3 Améliorer les bureaux des unités de SGBV	Port-au-Prince
4.1.1 Aménager et équiper des espaces de travail d'unités de police judiciaire	Port-au-Prince
4.3.1 Aménager une zone de stockage sécurisée pour armes à feu	Port-au-Prince
4.3.4 Aménager des bureaux et achats d'équipements pour la BDIAF	Port-au-Prince
3.1.3 Aménager des bureaux des DD pour la coordination du renseignement	Port-au-Prince

L'étude portera sur l'évaluation des impacts environnementaux et des mesures de mitigation du projet. Elle concernera les différentes composantes de l'environnement (biophysique, population, cadre physique, paysager, etc.) et prendra en compte la gestion environnementale et les aspects sociaux (dimension genre, lutte contre la pauvreté, problématique du passage en agglomération, etc.).

Le Cabinet conduira ainsi une analyse des principaux problèmes environnementaux liés à la réalisation du projet, présentera les mesures d'atténuation des impacts négatifs du projet, ainsi que des mesures de bonification des impacts positifs dudit projet, proposera un plan de gestion environnementale et sociale budgétisé et un plan de suivi assorti d'indicateurs objectivement vérifiables et de coûts.

Le Cabinet définira la situation de référence avant le projet du point de vue environnemental et social. Cette situation de référence devra être accompagnée d'une cartographie de la zone et d'un plan d'occupation des sols.

## **Mandat du Cabinet d'étude :**

### **Suivi des travaux sur le terrain**

Sous l'autorité et la supervision du Team Lead Etat de Droit et la coordination de la chef d'unité Gouvernance du PNUD en Haïti, le Cabinet devra s'assurer du respect des normes environnementales et sociales au cours de la réalisation des travaux suivants :

- ❖ Une étude environnementale stratégique (comportant des données et une bibliographie). Cette étude doit inclure les considérations socioéconomique, culturelle et environnementale des constructions/réhabilitations prévues et les mesures de mitigations prévues.
- ❖ Il sera possible de présenter les risques et mesures de mitigations des activités par catégorie, par exemple les réhabilitations de commissariat ensemble et ajouter des spécifications à certaines activités si nécessaires (il est préférable idéalement d'identifier et expliquer les zones plus sensibles).
- ❖ Il sera obligatoire de faire des visites sur le terrain afin de prendre en compte tous les facteurs liés au terrain.

### **Objectifs de la mission d'évaluation environnementale stratégique (EES)**

Il s'agit de :

- ❖ Appréhender les enjeux environnementaux et sociaux majeurs associés au projet et définir la stratégie de gestion environnementale y afférente ;
- ❖ Développer en termes de stratégies, les méthodes permettant au projet d'atteindre ses buts dans les limites temporelles prévues et en conformité avec les normes environnementales et sécuritaires ;
- ❖ Préciser les rôles et responsabilités pour gérer et suivre les préoccupations environnementales et sociales relatives au projet ;
- ❖ Déterminer les besoins en renforcement des capacités et autre assistance technique pour la mise en oeuvre adéquate des résultats de l'EES ;
- ❖ Fixer le montant de financement à pouvoir mettre en œuvre le Plan de Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES).

## **Description des tâches spécifiques :**

### **Tâche 1 : Description et Justification du projet**

L'étude comprendra une description détaillée du projet : Décrire les éléments constitutifs du projet, en se servant au besoin de cartes (à la bonne échelle) et en donnant, entre autres, les renseignements suivants : emplacement, tracé, plan d'ensemble, taille, etc. ; activité de pré construction et de construction, calendrier, effectifs nécessaires, installations et services, activités d'exploitation et d'entretien, investissements hors site nécessaires. Cette description du projet devra également inclure les activités connexes, de même que le matériel de chantier indispensable pour la détermination des impacts en phase de chantier.

### **Tâche 2 : Description du cadre juridique et institutionnel**

Le Cabinet analysera la réglementation nationale en matière de gestion environnementale qui peut être pertinente pour le projet. Il analysera aussi les lois, règlements et normes pertinents y afférents mais aussi la qualité environnementale, l'hygiène publique et la santé, y compris les exigences des conventions internationales ratifiées par le pays, en la matière ainsi que les normes et règlements applicable au projet et qui régissent la qualité de l'environnement, la protection des milieux sensibles, la sécurité.

### **Tâche 3 : Description et analyse des conditions environnementales et sociales de base**

Le Cabinet définira la zone d'influence de projet. Sur cette base, il analysera l'état initial de l'environnement. En cas d'absence de données quantitatives, le Cabinet procédera à des inventaires appropriés afin de décrire de la façon la plus complète possible, les composantes pertinentes de l'environnement et leur état, tant au plan biophysique que socioéconomique. Cette analyse portera sur : le climat et la météorologie, la qualité de l'air ambiant, la topographie, la nature et la caractéristiques géologique, géomorphologiques des sols ; l'hydrologie et l'hydrogéologie ; la flore environnante ; espèces rares ou menacées, habitats sensibles y compris les sites naturels importants, le milieu humain environnant (occupation actuelle du site, typologie d'habitat, importance, proximité) ; les activités socioéconomiques etc.).

A la suite, le Cabinet procédera à l'analyse de l'évolution du milieu et à l'évaluation de sa sensibilité. Il s'agit d'étudier l'évolution du milieu sans l'implantation du projet et ensuite d'apprécier sa sensibilité, celle-ci doit permettre de mettre en évidence les composantes environnementales et sociales qui seront les plus touchées par la réalisation du projet.

### **Tâche 4 : Analyse des variantes**

Le Cabinet fera une analyse de variante, d'alternatives ou de modifications qui permettraient au projet de se réaliser et d'atteindre son but dans les limites budgétaires et temporelles prévues. Cette analyse devra identifier des variantes à la solution de base et les analysera en termes d'avantages et d'inconvénients. Ces variantes porteront aussi bien sur les équipements, les techniques d'exploitation ou de construction. Dans la mesure du possible, le Cabinet fera une analyse multicritère qui lui permettra de quantifier les coûts et les bénéfices

environnementaux et économiques de chaque variante, en incluant les mesures d'atténuation associées. Si, face à un problème le Cabinet proposait plus d'une variante, il devra indiquer celle qu'il privilégie et les raisons de son choix.

#### **Tâche 5 : Impacts potentiels sur l'environnement**

Le Cabinet fera une analyse de tous les impacts (positifs, négatifs, courts termes, long terme ; impacts directs et indirects ; réversibles et irréversibles) des activités du projet tant pour la carrière que pour la cimenterie.

La détermination des impacts devra se faire dans les phases de préparation, d'installation, de construction et d'exploitation.

Dans cette partie, il s'agira d'identifier :

- ❖ Les sources d'impact (activité du projet qui génère un impact sur l'environnement, que ce soit au cours des travaux ou pendant la mise en service) ;
- ❖ Les récepteurs d'impact (éléments physiques, biologique, populations, leur cadre de vie et leurs activités, etc. ;
- ❖ Les impacts positifs ou négatifs, directs ou indirects, à moyen et long terme.

Impacts positifs : Le Cabinet identifiera et évaluera les impacts positifs, provenant de la réalisation du projet, notamment en termes de bénéfices environnementaux que des conditions de vie de la population de la zone et des revenus.

Impacts négatifs : le Cabinet examinera l'ensemble des impacts négatifs potentiels d'ordres physique, biologique, économique, social et culturel.

Le Cabinet déterminera l'intensité de chaque impact, son étendue et sa durée afin d'évaluer son importance. Il devra proposer des mesures d'atténuation des impacts négatifs et de renforcement des impacts positifs et déterminer l'importance des impacts résiduels après atténuation. La détermination des impacts devra s'appesantir sur les impacts réversibles, irréversibles, tant au niveau de la phase d'installation du chantier que des travaux, et de mise en service des installations sur les environnements biophysiques, humains et socioéconomiques.

#### **Tache 6 : Évaluation sommaire des risques ou étude de dangers (en fonction de la nature du projet et des résultats de la visite de site)**

L'étude devra comporter une évaluation des risques (professionnels et technologiques) inhérents à la mise en œuvre du projet. L'objectif étant d'identifier et d'évaluer les risques, notamment en rapport avec la phase de chantier, de manière à identifier et proposer des mesures de prévention des risques adaptées et efficaces permettant de maintenir la sécurité des installations et de l'environnement (humain et biologique) à un niveau acceptable.

A cet effet, l'étude devra également intégrer une « évaluation des dangers » et analyser à ce niveau les risques selon les sources et les dysfonctionnements pouvant être prévues, les stockages au niveau de la base de chantier, etc., mais également en phase d'exploitation du fait de l'état de la route.

En conclusion, le Cabinet renseignera sur l'acceptabilité du projet dans la zone du point de vue des différents risques en tenant compte des mesures de mitigation identifiées. L'étude de dangers devra comporter un volet « Analyse des risques professionnels ».

### **Tache 7 : Élaboration d'un plan de gestion environnementale et sociale**

Le plan de Gestion Environnementale et Sociale devra comporter :

- ❖ L'ensemble des mesures d'atténuation, exploitation pour éliminer les impacts négatifs ou les ramener à un niveau acceptable ; pour les impacts résiduels, elle présentera les mesures de compensation.
- ❖ La mise en œuvre de la gestion environnementale et sociale.
- ❖ Mesures d'atténuation des impacts négatifs et de bonification des effets positifs. L'étude précisera les actions, les correctifs et les ajouts prévus aux différentes activités du projet pour éliminer ou réduire les impacts négatifs du projet. Le cas échéant, l'étude décrira les mesures envisagées pour favoriser ou optimiser les impacts positifs. Elle présentera aussi une évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation, de compensation et d'optimisation proposées.

L'étude recommandera des mesures efficaces pour atténuer ou réduire les impacts négatifs durant les différentes phases du projet (construction, exploitation, démantèlement) pour éliminer les impacts négatifs ou les ramener à un niveau acceptable. Le cas échéant, l'étude décrira les mesures envisagées pour optimiser les impacts positifs. Pour les impacts résiduels, elle présentera les mesures de compensation.

### **Tache 8 : Élaboration d'un plan de surveillance et d'un plan de suivi**

Le Cabinet proposera un plan de Surveillance et de Suivi Environnemental (SSE) qui devra indiquer les liens entre les impacts identifiés et les indicateurs à mesurer, les méthodes à employer, la fréquence des mesures et la définition des seuils déclenchant les modalités de correction. Le plan de suivi doit être suffisamment détaillé et devra identifier clairement les paramètres de suivi ainsi que les coûts relatifs aux activités de suivi. Ce programme de suivi vise à s'assurer que les mesures d'atténuation sont effectivement mises en œuvre, qu'elles génèrent les résultats escomptés et qu'elles sont soit modifiées ou annulées si elles ne produisent pas de résultats satisfaisants.

Des rapports de surveillance et de suivi environnemental devront être prévus par le Cabinet pour toutes les phases du projet afin de vérifier le niveau d'exécution des mesures d'atténuation et évaluer les effets des travaux sur l'environnement. Les coûts affectés à ces plans devront être intégrés dans le budget global du projet.

### **Tache 9 : Participation du public**

La participation du public est un élément essentiel du processus d'évaluation environnementale et un moyen de s'assurer que le projet intègre les préoccupations du public. Le Cabinet devra respecter les directives d'Haïti en matière de consultations et de participation des communautés impliquées, des organisations régionales et nationales intéressées, des utilisateurs de la ressource et les services étatiques concernées. Cette consultation devra permettre d'évaluer l'acceptabilité sociale du projet par les populations riveraines, et préparer la mise en œuvre d'un plan de communication pour éviter d'éventuels conflits sociaux. A ce titre, un accent particulier devra être mis sur le volet information et sensibilisation.

Ainsi, l'étude devra développer un plan de consultation du public. A cet effet, le Cabinet devra démontrer l'étendue des consultations qu'il aura menées pour recueillir l'avis des acteurs concernés sur la réalisation du projet et sur les mesures à prendre. Le plan de consultation avec les méthodes/outils utilisés, de même la liste des personnes consultées devront être annexés au rapport d'étude d'impact sur l'environnement.

#### **Tache 10 : Prise en compte de la dimension Genre**

Le Cabinet veillera à la prise en compte de la dimension Genre dans l'évaluation des impacts du projet. Il s'assurera que le genre est pris en compte dans le projet. Introduire une dimension de genre dans les problématiques d'environnement signifie donc considérer que les approches féminines et masculines de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ne sont pas forcément les mêmes. Le rapport d'étude d'impact environnemental et social doit impérativement prendre en compte les données de genre.

#### **Tâche 11 : Élaboration de clauses environnementales à insérer dans les DAO**

Le Cabinet devra proposer des recommandations spécifiques à l'attention des entreprises de réalisation des travaux pour la protection de l'environnement, lesquelles directives devront être insérés au niveau du cahier des prescriptions techniques permettant le respect et la protection de l'environnement pendant l'exécution du chantier.

Outre ces DAO, les éléments à intégrer dans le devis unitaire de l'entreprise devront être précisés.

### **Livrables :**

Il est attendu lors de cette consultation les livrables suivants :

- 1- Une proposition de projet détaillée incluant : 1) Compréhension de la mission & adéquation de la méthodologie proposée. La proposition doit être détaillée et un descriptif de la méthodologie qui sera utilisée doit être incluses ; 2) Un agenda réaliste mais fonctionnel de la consultation en y détaillant les missions terrains et les ateliers de discussions ;3) Les rôles et charge de travail des membres de l'équipe ; 4) les mesures de sécurité et de protection de l'équipe lors de ses déplacements en région ; 5) un tableau des risques et des mesures de mitigation. Toutes ces étapes doivent être très descriptive afin de bien cerner les approches utilisées. (20%)
- 2- Rapport préliminaire d'Évaluation Environnementale stratégique, de ses options ou de ses scénarios alternatifs (50% du contrat)
- 3- Rapport final d'Évaluation Environnementale stratégique, de ses options ou de ses scénarios alternatifs. Le Cabinet fournira en plus d'une version numérique (3 clés pour chue version (français et anglais), cinq (5) copies version papier (pour chaque version anglais et français. Le rapport devra être en version anglaise et en version française. Il est attendu que le rapport en version anglaise sera traduit dans son entièreté incluant notes de bas de page, textes inclus dans graphiques et/ou diagrammes etc. (30% du contrat).

## **Profil du Cabinet :**

L'étude devra être menée par un Cabinet d'études spécialisé dans les évaluations des programmes, projets et politiques en général (Cinq ans au minimum) et plus spécifiquement dans les études environnementale et sociale (au moins une mission similaire).

Ce cabinet doit être en mesure de déployer une équipe d'experts comprenant au moins :

- ❖ Un (01) agronome environnementaliste ou un Ingénieur ayant une bonne expérience dans la conduite des évaluations environnementales (Chef de mission) ; le chef de mission aura la tâche pour recruter les autres personnels de l'équipe à sa charge.
- ❖ Un (01) ingénieur en structure afin d'évaluer sommairement les bâtiments à réhabiliter et faire des recommandations.
- ❖ Un (01) cartographe
- ❖ Un (01) socio économiste.

### **1- Le Chef de mission (agronome ou ingénieur) devra satisfaire aux exigences suivantes :**

- ❖ Ingénieur Civil ou Ingénieur Agronome : Expert en gestion et protection de l'environnement ayant une expérience d'au moins 10 ans dans la réalisation d'étude d'impact environnemental et dans la supervision et/ou l'exécution du plan de gestion et protection de l'environnement des travaux de construction d'infrastructures routières, des travaux publics, travaux du bâtiment, dans la planification urbaine, des travaux de voirie et réseaux divers (VRD), de mitigation, d'hydraulique et assainissement routière et d'ouvrages d'art.
- ❖ Formation d'Ingénieur ou Agronome au niveau maîtrise
- ❖ Avoir réalisé en tant que leader au moins une (1) mission similaire au projet prouvée.
- ❖ Écrire et parler couramment le français et le créole ;
- ❖ Maîtrise de l'outil informatique (Microsoft) et de l'internet

### **2- L'Ingénieur de structure**

- ❖ Ingénieur Civil ou Ingénieur Mécanique : Expert ayant une expérience d'au moins 10 ans dans la réalisation de travaux de construction d'infrastructures routières, des travaux publics, travaux du bâtiment, dans la planification urbaine, des travaux de voirie et réseaux divers (VRD), de mitigation, d'hydraulique et assainissement routière et d'ouvrages d'art.
- ❖ Formation d'Ingénieur Civil ou Mécanique au niveau de la maîtrise
- ❖ Écrire et parler couramment le français et le créole ;
- ❖ Maîtrise de l'outil informatique (Microsoft) et de l'internet

**3- Le cartographe/géographe**

- ❖ Formation en aménagement du territoire, en environnement et en informatique de niveau BAC+2 minimum ou BTS géomètre-topographe, ou encore avec le certificat de technicien géomètre obtenu au sein d'une école des sciences géographiques.
- ❖ Familier avec les outils suivants : Système d'Information Géographique (SIG), logiciel de cartographie et de statistiques, utilisation d'appareils de mesure topographique
- ❖ Expérience d'au moins 5 années dans le domaine
- ❖ Écrire et parler couramment le français et le créole ;
- ❖ Maîtrise de l'outil informatique (Microsoft) et de l'internet

**4- Le socio économiste**

- ❖ Formation bac+4/5 (Master) spécialisées en économétrie ou statistiques ou en sciences économiques ou sciences humaines.
- ❖ Expérience d'au moins 5 années dans un domaine similaire.
- ❖ Écrire et parler couramment le français et le créole ;
- ❖ Maîtrise de l'outil informatique (Microsoft) et de l'internet

**Moyens matériels :**

Le PNUD ne mettra pas de moyens matériels à la disposition du Cabinet retenu pour la présente mission. Par conséquent, toutes les dépenses qu'il sera amené à encourir telles que les coûts, des logiciels, des matériels et équipements nécessaires et du transport, les frais liés à la sécurité (s'il y a lieu) et à la logistique pour la conduite de la mission seront indus dans l'offre financière du soumissionnaire.

En vue d'assurer les prestations dans les délais convenus, il est suggéré que le Cabinet mobilise les moyens suivants :

- ❖ Véhicule tout terrain 4 x 4 pour ses déplacements sur le terrain ;
- ❖ Matériels pour la vérification de la qualité des travaux et les essais éventuels ;
- ❖ Divers logiciels (Microsoft, SIC, report topographique, calculs hydrologiques, laminage de crues, dessins, AutoCAD, SketchUp, vector works etc.).

**Durée de la mission :**

La mission est prévue sur une durée de 3 mois calendaires, le Cabinet présentera une méthodologie qu'elle utilisera pour la réalisation de la mission dans la durée requise. Cette durée sera répartie entre la revue bibliographique, les enquêtes et visites de terrain, les consultations publiques, analyses et synthèses des résultats, la rédaction du rapport. Ce délai n'intègre pas la période de validation du rapport par le comité technique.

Il est attendu qu'une rencontre de coordination et de suivi sera conduite par UNDP à la signature du contrat et à toutes les 4 semaines afin de permettre au Cabinet de valider la progression de la démarche auprès de l'équipe Etat de Droit. Un rapport préliminaire sera soumis à la 10<sup>ème</sup> semaine de la mission et une version finale devra être soumise deux (2) semaines après l'envoi par le PNUD des commentaires/approfondissements/modifications

### Modalité de paiement :

Les paiements seront effectués par livrables certifiés conformes par le Chef de Projet selon les modalités suivantes :

Séquence de paiement	Durée et échéancier	%
Livrable 1 : Revue documentaire, méthodologie révisée et plan de travail détaillé et validé	20 jours ouvrables après la signature du Contrat	20
Livrable 2 : Rapport préliminaire d'Évaluation Environnementale stratégique	30 jours ouvrables après le livrable 1	50
Livrable 3 : Rapport final d'Évaluation Environnementale stratégique	10 jours ouvrables pour la prise en compte des remarques et suggestions d'amélioration formulées par le comité de pilotage/atelier de validation	30

### Contenu du rapport :

Le contenu minimum d'un rapport d'Évaluation Environnementale Stratégique (EES), de ses options ou de ses scénarios alternatifs, qui peut être autrement organisé, est défini ci-dessous.

1. Un résumé exécutif ou résumé non technique.
2. Une introduction incluant la raison pour laquelle l'ÉES est effectuée et sa conformité par rapport à la procédure.
3. Une description de la proposition de PPP (Politiques, plans, programmes) : cette section doit inclure une description détaillée de la proposition (objectifs, résultats attendus, zones d'intervention et d'influence, de budget et durée). Les résultats directs et indirects doivent être indiqués.
4. Le contexte relatif à la proposition de PPP : cette section comprend des renseignements sur la raison pour laquelle la planification est envisagée et comment elle s'inscrit par rapport à d'autres propositions stratégiques.

5. La portée de l'évaluation : cette section fait ressortir le point central de l'évaluation, la structure de l'analyse et la manière dont la proposition de PPP est évaluée. Elle doit aussi expliquer ce qui se passerait si elle n'était pas mise en oeuvre ainsi que les solutions de rechange possibles (options, scénarios ou alternatives).
6. Le rapport doit délimiter et expliquer clairement la méthodologie par laquelle les conclusions ont été obtenues et rendre compte de la coopération et de la participation des acteurs et des parties prenantes.
7. Les effets et impacts sur l'environnement et la société de la proposition de PPP et des options, scénarios ou alternatives : cette section implique une description de la situation de référence de l'environnement et de la société, pertinente par rapports aux effets attendus, dans les zones d'intervention.
8. Les effets relatifs aux genres et aux personnes vulnérables, et les impacts qui en découlent au regard d'enjeux importants, des résultats de la proposition de PPP et des options, scénarios ou alternatives.
9. Les effets sur l'environnement et la société, et les impacts qui en découlent au regard d'enjeux importants, tels que la biodiversité, les espèces migratrices menacées ou en déclin, et la conservation de leurs habitats. La question de la résilience de la proposition de PPP et de ses solutions de rechanges face aux changements climatiques constitue aussi un enjeu dans le contexte de l'intensification des aléas météorologiques.
10. Un Plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES) de la proposition de PPP retenue. Le cas échéant, le rapport doit aussi présenter, pour la proposition de PPP retenue.
11. Le rapport doit inclure des recommandations pour relier les résultats de l'ÉES aux ÉIES de projets en découlant
12. Une conclusion.
13. Les annexes.

**Processus d'évaluation :**

Elle se déroulera en 4 étapes :

**Etape 1 : vérification de la conformité de la soumission aux exigences du RFP**

- a) Proposition financière séparée de la proposition technique. La proposition financière doit être protégée par un mot de passe qui ne sera demandée au soumissionnaire par le PNUD que quand son offre technique aura obtenu au moins 70% du total des points prévus ;
- b) L'ensemble des documents administratifs requis pour la soumission à jour (certificat d'immatriculation, patente, quitus fiscal),
- c) Les états financiers des 2 dernières années d'exercice 2020 et 2021 permettant d'apprécier la capacité financière à exécuter la mission (Chiffre d'affaires annuel d'au moins 100,000 USD;
- d) La liste des marchés similaires de valeur supérieure ou égale à 50, 000 USD appuyés par les attestations de service délivrés par les clients
- e) Les conditions générales applicables aux services cachetées et signées par le représentant autorisé du soumissionnaire.

**N.B : Seules les soumissions ayant satisfait aux conditions (critères a, b, d et e) ci-dessus seront considérées dans la suite du processus (étape 2)**

**Etape 2 : Evaluation de l'offre technique**

Les soumissions admissibles sont passées en revue suivant les critères d'évaluation technique retenus par le comité désigné. Les méthodes d'évaluation sont contenues dans le tableau ci-dessous.

Seules les soumissions qui ont réuni la note minimale de 70% seront considérées pour l'étape 3.

**Etape 3 : Analyse de l'offre financière**

Les mots de passe sont uniquement demandés aux soumissionnaires dont les soumissions techniques ont obtenu la note minimum de 70%. La note financière attribuée à chacune des soumissions se fait au prorata de la soumission financière la plus basse qui obtient la totalité des points (100pts).

**Etape 4 : Note finale**

L'évaluation combinée de l'offre technique (70%) et de l'offre financière (30%) permettra au comité d'analyse des offres de retenir l'offre du consultant qui offrira la meilleure proposition qui allie qualité technique et offre financière.

Les propositions technique et financière des Cabinets seront évaluées en utilisant la matrice suivante :

<b>Critères d'évaluation des offres éligibles après la vérification de la conformité administrative</b>		<b>%</b>	<b>Points maximum</b>
<b>1.</b>	<p><i>Expertise de l'entreprise/organisation/Groupe de consultant/Expérience spécifique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Expérience générale dans le domaine de l'évaluation des programmes et politiques et projets (10 points)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 10ans et plus : 10pts</li> <li>○ Entre 5 et 10ans : 05pts</li> <li>○ Moins de 5 ans : 00pts</li> </ul> </li> <li>• <b>Expériences spécifiques en évaluation environnementale et sociale (20 points)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au moins 2 missions : 20pts</li> <li>○ Une mission : 10pts</li> </ul> </li> </ul>	30 %	30
<b>2</b>	<p><i>Méthodologie proposée, approche et plan d'exécution</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compréhension de la mission &amp; observations et suggestions. Compréhension et/ou connaissance de l'environnement institutionnel haïtien spécialement dans l'approche de consultation. Cette étape doit également être très descriptive afin de bien cerner les approches utilisées, les méthodes de consultation <b>(15pts)</b></li> <li>• Adéquation et cohérence de la méthodologie proposée avec les résultats attendus de la mission. La proposition doit être détaillée et un descriptif de la méthodologie qui sera utilisée doit être incluses. L'approche doit aborder les aspects importants et de façon suffisamment claire ainsi que les outils, systèmes, applications qui seront utilisées pour compléter le rapport (cartographie, analyse socio etc.) <b>20pts</b></li> <li>• Cohérence du chronogramme (avec un bon séquençement des tâches) <b>05pts</b></li> </ul>	40 %	40
<b>3.</b>	<p><i>Structure de direction et personnel clé</i></p> <p><b>3.1. Expert, Chef d'équipe (10pts)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation (3pts)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diplôme d'ingénieur BAC+5 ou Doctorat 3<sup>e</sup> cycle : 3 pts</li> <li>○ Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle (Maitrise) : 2 pts</li> </ul> </li> </ul>	30 %	30

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Expérience Générale (03pts)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au moins 10 ans d'expérience dans l'évaluation des politiques, programmes et projets 3pts</li> <li>○ Plus de 5ans et moins de 10 ans d'expérience 2pts</li> </ul> </li> <li>• <b>Expériences spécifiques en évaluations environnementale et sociale (3pts)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au moins deux missions (3pts)</li> <li>○ Une mission (1pt)</li> </ul> </li> <li>• <b>Expériences en coordination d'équipe (2pts)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 02 missions : 02pts</li> <li>○ 01 mission : 01pt</li> </ul> </li> </ul> <p><b>3.2. Expert Ingénieur (03pts)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation (BAC+5-Ingénieur Civil ou Mécanique) :</b> 1pt</li> <li>• <b>Expérience générale</b> (au moins cinq ans d'expérience en évaluation des politiques, programmes et projets) : 1pt</li> <li>• <b>Expérience spécifique</b> (au moins une mission en évaluation environnementale et sociale) : 1pt</li> </ul> <p><b>3.3. Expert Cartographe (3pts)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation (BAC+5-Aménagement du territoire, en environnement et en informatique, Géomètre-Topographe et/ou</b> avec un certificat de technicien géomètre obtenu au sein d'une école des sciences géographiques) : 1pt</li> <li>• <b>Expérience générale</b> (au moins cinq ans d'expérience en évaluation des politiques, programmes et projets) : 1pt</li> <li>• <b>Expérience spécifique</b> (au moins une mission en évaluation environnementale et sociale: 1pt</li> </ul> <p><b>3.4. Expert socio-économiste (4Pts)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation (BAC+5 avec spécialisation en économétrie ou statistiques ou en sciences économiques ou sciences humaines) :</b> 1pt</li> <li>• <b>Expérience générale</b> (au moins cinq ans d'expérience en évaluation des politiques, programmes et projets) : 1pt</li> <li>• <b>Expérience spécifique en évaluation environnementale et sociale</b> (au moins une mission) : 2pts</li> </ul>
--	---

<p>4.</p>	<p>Proposition financière                  Le nombre de points maximal sera attribué à la proposition financière la plus basse (100pts). Toutes les autres propositions recevront des points en proportion selon la formule suivante :  <math>P = y (\mu/z)</math>                  Où :                  p = Notation de la proposition financière évaluée                  y = nombre maximal de points attribué à l'offre financière  <math>\mu</math> = montant de la proposition la plus basse                  z = montant de la proposition évaluée</p>	<p>100</p>	
<p>5.</p>	<p>Evaluation finale.                  Le score final résultera d'une analyse combinée des notes obtenues par la proposition technique (comptant pour 70%) et de celle de la proposition financière (comptant pour 30%).                  Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note combinée sera déclaré adjudicataire si les vérifications de référence ne posent.</p>		

Abréviations	
PNH	Police Nationale d'Haïti
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
BF	Basket Fund
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
PCGES	Plan de Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
SSE	Surveillance et Suivi Environnemental
VRD	Voirie et Réseaux Divers

DAO	Demande d'Appel d'Offre
-----	-------------------------